



Compte-rendu audience

PsyEN EDO / DCIO, rectorat de Caen le 14 / 01 /25

Administration : SG (M.Foselle) directeur de cabinet, DRAIO (Mme Estève)

Représentant.s SNES : Christine DELAUNE, PsyEN EDO ; François BERTAUD, PsyEN EDO, Dominique RECROSIO enseignant, représentant du SNES académique.

Nous avons rappelé quelle était notre position concernant ces assises, (<https://www.snes.edu/article/concertations-regionales-sur-lorientation-le-piege/>) et notre incompréhension qu'elles se soient tenues dans un tel contexte politique d'incertitude, alors que les assises de la santé scolaire qui devaient également se tenir à la même période avaient été différées.

Sur la forme, le retour que nous avons eu sur ces assises régionales normandes est que le temps des débats était extrêmement contraint, peu propice à l'approfondissement des sujets, que l'information était très descendante. Nous avons dénoncé le fait que les élu.e.s du personnel n'avaient pas été invité.e.s à prendre part au débat, ce qui a été possible dans d'autres académies.

Sur le fond, le débat était d'entrée de jeu biaisé puisque la réflexion était ainsi posée dans l'atelier 1 : « *Travail partenarial au sein du service public régional d'orientation pour l'ambition et la réussite des élèves* ».

SNES : Les CIO ne sont pas membres du SPRO, la région ne nous a pas encore absorbés ! Nous ne travaillons pas au sein du SPRO mais dans l'Education nationale. Nous avons rappelé que nous avons déjà combattu **2 tentatives de décentralisation en 2003 et 2013**, les collègues n'ont jamais été favorables au transfert aux collectivités territoriales.

Le SG nous a répondu que nous n'avions fait que les repousser ! C'est dire son positionnement, aucun soutien à attendre de notre administration.

SNES : Que la région remplisse déjà correctement sa **mission liée à l'information** sur les formations régionales et métiers. Nous avons mentionné le **rapport Cazenave & Davi** très critique par rapport à la façon dont les régions remplissent (mal) cette mission d'information sur le territoire. Avec un accès à une information complètement dématérialisée, le retour des élèves et des familles est très critique. Nous avons beaucoup perdu avec le démantèlement des DRONISEP et la disparition papier des brochures ONISEP aux paliers d'orientation.

La DRAIO semblait convenir avoir eu des retours critiques du terrain sur l'accès à l'information régionale, mais « ce n'est pas qu'une question de brochure ». Mme Estève a rappelé que l'ONISEP était toujours très active...

Le SG se positionne en rabattant l'orientation au champ de l'information, il faut s'interroger sur la façon dont on informe, la situation actuelle n'est pas satisfaisante, l'objectif n'est pas rempli, comment assurer le meilleur service public aux élèves. On a besoin de connaître les besoins économiques du bassin, mais au-delà aussi de son environnement géographique.

M. Foselle rappelle la **loi LCAP de 2018 avec le partage des compétences entre l'Etat (responsable de l'orientation des élèves) et la région (responsable de l'information régionale)**, on ne peut travailler en s'isolant, comment peut-on collaborer avec la région ? Les régions sont effectivement très « pro actives » ou « impatientes » sur le sujet de l'orientation reconnaît-il. Il nous est reproché d'avoir une position de principe de refus, on ne pourrait pas rester sur une compétence que l'on n'aurait pas à partager...

SNES : ces assises montrent que **l'orientation est rabattue à l'information et que les régions font un fort lobbying actuellement pour maîtriser toute la chaîne de l'orientation**, elles souhaiteraient pouvoir accompagner les élèves dans leur projet d'orientation. La loi LCAP ne leur confie que la mission d'informer les élèves, l'Etat avec les PsyEN EDO et le réseau des CIO est responsable de l'accompagnement des élèves. **Nous avons rappelé que la loi n'avait pas changé et devait juste être respectée. Si les régions avaient la responsabilité d'accompagner les élèves pour leur orientation**, elles feraient **appel au privé** et sous-traiteraient puisqu'elles ne disposent pas des personnels = **privatisation de l'orientation**.

La DRAIO nous a dit qu'au début de chaque atelier, les textes de loi précisant la responsabilité de l'Etat et de la Région avaient été rappelés. Le directeur de

cabinet est intervenu pour mentionner que cela avait été aussi l'occasion de faire remonter les manques par les personnels de l'Education nationale.

Il existe un comité de pilotage Etat / région pour élaborer les formations, co-construction comme pour la formation des PP. La labellisation des organismes qui interviennent sur le champ de l'orientation est faite par le ministère (liste nationale), au niveau académique il n'y a pas de labellisation, c'est un travail partenarial avec la région, la liste académique sera mise sur le site. Il a été rappelé par la DRAIO que les intervenants extérieurs ne s'imposent pas au chef d'établissement, c'est à discuter avec le chef d'établissement, le PsyEN EDO peut le conseiller. Cela peut être voté en CA.

SNES : nous faisons le constat que dans certaines situations, les PsyEN EDO découvrent ces interventions après-coup. Une nouvelle fois le rapport Davi Cazenave est critique par rapport à la multiplicité des interventions du privé et vis-à-vis de la qualité des interventions.

SNES : En résumé, les échanges lors des assises ont été très limités et le format était bien cadenassé. Le gouvernement pourra toujours afficher qu'il y a eu des (pseudo) consultations surtout le territoire, il est probable que les propositions portées par les régions pèsent plus que celles des personnels de l'Education nationale et que les conclusions soient déjà écrites.

Pour illustrer notre propos, voici le retour des collègues PsyEN EDO du SNES-FSU **d'île de France** qui ont été invité.e.s à participer à leurs assises régionales et ont pu investir les différents ateliers. Conclusion : la 1^{ère} préconisation soi-disant ressortie des ateliers était de **faire un guichet unique**. Or aucun PsyEN, IEN IO, CSAIO n'avait débattu de cette proposition dans son atelier ! Joli tour de bonneteau, nous allons demander une audience au ministère et faire remonter la façon dont ces assises se tiennent effectivement en nous appuyant sur les informations des collègues y participant.

Nous avons évoqué l'annulation des **assises de la santé scolaire** dont on ne doute pas qu'elles sont juste repoussées tant les pouvoirs publics y tiennent.

SNES : l'objectif premier est de sauver les médecins scolaires, de trouver un cadre pour revaloriser leur profession qui n'attire plus. Les PsyEN ne sont pas des personnels de santé et toute tentative de les assimiler aux personnels de santé sera combattue. Dans le cadre des missions définies en 2017 à la création du corps unique, les PsyEN de par leur approche globale contribuent au bien-être des élèves et à leur santé mentale.

SG : le problème dépasse le champ de la médecine scolaire, c'est toute la médecine qui est en difficulté, ex : problème des déserts médicaux. Il faut mettre en place un dispositif qui va aider la santé scolaire, créer un environnement de sérénité dont feraient partie les PsyEN. Il y a besoin que les acteurs se coordonnent pour être plus efficaces et agir sur le bien-être des élèves. Il faut réfléchir à une organisation collective...

SNES : nous avons rappelé que nous ne travaillons pas en silo, qu'il y a déjà des réunions pluri-professionnelles régulières dans les collèges et lycées auxquelles nous participons. Le souci est que ces équipes pluri-pro ne sont pas toujours au complet et que nous ne sommes pas assez nombreux.

SG : il faut faire avec les moyens financiers dont on dispose, comment couvrir certains secteurs quand il manque du personnel, il n'y aura pas plus de moyens, « je ne suis pas magicien ». Il faut réfléchir à un niveau plus global (départemental ?), la seule revalorisation des médecins ne permettra pas d'avancer sur le dossier de la santé scolaire.

SNES : on comprend que l'on est dans la gestion de la misère et de la mutualisation des moyens. Peut-être va-t'on envisager le retour aux brigades des années 60 où les conseillers d'orientation de l'époque se déplaçaient pour tester des cohortes d'élèves ?

A suivre...

Au niveau académique, des **postes à profil (POP)** censés requérir des compétences particulières ont été proposés dans 6 CIO cette année. Ces postes sont pourvus hors barème, le vivier des candidat.e.s est national. Nous avons interrogé la DRAIO.

CIO D'ETAT CHERBOURG EN COTENTIN CHERBOURG EN COTENTIN 50100

CIO D'ETAT FLERS 61100

CIO D'ETAT L'AIGLE LAIGLE 61300

CIO D'ETAT LE HAVRE LE HAVRE 76600

CIO D'ETAT FECAMP FECAMP 76400

CIO D'ETAT NEUFCHATEL EN BRAY NEUFCHATEL EN BRAY 76270

DRAIO : Il s'agit de postes que l'on n'arrive pas à pourvoir, l'intention était de valoriser les postes vacants, de donner à ces CIO une chance supplémentaire. Le rectorat a fait chou blanc puisque aucun PsyEN n'a été affecté sur un poste POP. Et malgré tout, notre DRAIO souhaite réitérer cette modalité de recrutement.

SNES : nous sommes opposés à une telle procédure hors barème. On évite de poser le problème de fond du manque d'attractivité du métier, des conditions de travail dégradées, du trop faible niveau de recrutement national.

F.Bertaud